

## Rapport concernant l'application du règlement 413-2024 sur la gestion contractuelle

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

Au moins une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.2 C.M. et 573.3.1.2 L.C.V.). La loi ne prévoit aucune exigence particulière relativement au contenu de ce rapport.

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle.

L'adoption du Règlement 413-2024 relatif à la gestion contractuelle a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu d'un seuil établi par le Ministre.

La Municipalité se donne ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le Ministre. Ce seuil étant de 133 800 \$ depuis mars 2024.

Le règlement 413-2024 peut être consulté sur le site internet de la municipalité à : <https://www.stcomelinere.com/medias/fichier/pages/reglements-municipaux/413-2024-20250113105446.pdf>

Voici les contrats de 25 000 \$ et plus octroyés pendant l'année 2025 :

Fournisseurs	Contrat	Type	Montant
Aquatech	Échantillonnage eau potable, eaux usées, opérateur remplacement	Gré à gré	116 336 \$
	Autres travaux		21 083 \$
Aréofeu Ltée	Appareils respiratoires	Gré à gré	81 525 \$

Automatisation JRT Inc.	Panneau de contrôle	Gré à gré	58 456 \$
	Mise à niveau puits		68 573 \$
Beauce auto 2000 Inc.	Gratte et saleuse pour F550	Gré à gré	56 624 \$
Blanchette, Vachon et Associés	Audit et états financiers 2024	Gré à gré	28 453 \$
Englobe	Tests de sol réfection 8 <sup>e</sup> Avenue et 22 <sup>e</sup> Rue	Invitation	37 484 \$
Entreprise RWG Inc.	Tonte de pelouse	Gré à gré	28 721 \$
Excavation James Veilleux	Démolition salle paroissiale	Invitation	41 391 \$
	Gravier		110 726 \$
Excavation Paul Jacques Inc.	Déneigement village (3 <sup>e</sup> année, octroyé en 2022)	Appel d'offres (SEAO)	221 399 \$
	Réfection 23 <sup>e</sup> Rue et rue Dumas (octroyé en 2024)		274 587 \$
	Réfection 8 <sup>e</sup> Avenue et 22 <sup>e</sup> Rue		640 576 \$
	Réfection 16 <sup>e</sup> Rue		321 083 \$
Fondations TRL Inc.	Dek hockey	Gré à gré	100 419 \$
	Chaîne de trottoir 8 <sup>e</sup> Avenue et abris écoliers		25 134 \$
FQM assurances Inc.	Assurances	Gré à gré	112 431 \$
Hélie Camions Incendie Inc.	Camion-citerne	Appel d'offres (SEAO)	506 565 \$
Hydro Québec	Électricité	Gré à gré	235 480 \$

Les Clôtures JPN Inc.	Clôture terrain basket	Invitation	26 973 \$
Les constructions Parfecto Inc.	Gazebo (subvention PRIMA)	Invitation	85 178 \$
Les Huiles Marcel Gagnon Inc.	Diesel	Invitation	87 785 \$
Les pompes M.C.	Travaux mise à niveau puits 1, 2 et 5	Gré à gré	40 243 \$
M.R.C. Beauce-Sartigan	Inspection régionale	Gré à gré	47 838 \$
	Fosses septiques		90 439 \$
NVira – Environnement Inc.	Tests de sol prolongement services route 173 et réf. 5 <sup>e</sup> Rue	Invitation	52 565 \$
Permafib	Surface patinoire (DEK)	Invitation	56 152 \$
Propane GRG Inc.	Propane	Invitation	62 796 \$
Robert Boileau Inc.	Bandes patinoires	Gré à gré	27 773 \$
Service d'équipement GD Inc.	Benne (équipement déneigement)	Gré à gré	71 285 \$
Services Sanitaires D.F. de Beauce	Cueillette et transport de matières résiduelles	Appel d'offres (SEAO)	114 533 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	Prol. Services route 173 et réf. 5 <sup>e</sup> Rue	Invitation	44 711 \$
Transport Adrien Roy et Filles Inc.	Abat-poussière	Invitation	55 677 \$

Tremblay, Bois, Mignault & Lemay	Conseils juridiques	Gré à gré	32 039 \$
WSP	Raccord puits 5	Gré à gré	29 250 \$
	Travaux 8 <sup>e</sup> Avenue (conduite adduction)		34 251 \$
	Surveillance réf. 8 <sup>e</sup> Avenue		27 887 \$

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possible : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Il est à noter que le Règlement 413-2024 relatif à la gestion contractuelle prévoit, sous certaines réserves, que la municipalité peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil décrété par le Ministre de gré à gré. Pour les contrats de gré à gré, la Municipalité doit favoriser, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement 413-2024 relatif à la gestion contractuelle.

Vous pouvez consulter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat sur le site internet de la municipalité à :

<https://www.stcomelinriere.com/medias/fichier/pages/rapports-annuels-et-contrats-municipaux/politique-sur-le-traitement-des-plaintes.pdf>

Le rapport déposé mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

Déposé à la séance régulière du conseil du 13 avril 2026.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale / Greffière-trésorière